

A2P SERVICES
Société à Responsabilité Limitée en liquidation
Au capital de 5 000 euros
Siège : 2C rue du Saule Boileau
28630 GELLAINVILLE
Siège de liquidation : 2C rue du Saule Boileau
28630 GELLAINVILLE
849 647 235 RCS CHARTRES

**RAPPORT DU LIQUIDATEUR
À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
DE CLÔTURE DE LIQUIDATION
DU 12 FÉVRIER 2025**

Cher Associé,

Je vous ai réuni en Assemblée Générale Ordinaire, conformément aux prescriptions légales, réglementaires et statutaires, à l'effet de vous rendre compte de ma mission de liquidateur et de vous demander de prononcer la clôture de la liquidation de la Société.

La dissolution anticipée de la Société a été décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 30 décembre 2024.

A compter 31 décembre 2024, jour de la dissolution de la Société, j'ai effectué les opérations de réalisation des éléments de l'actif et le paiement du passif.

Le compte de liquidation que nous vous présentons fait ressortir un solde positif de **deux cent quatre-vingt-quinze euros et cinquante centimes (295,50 €)**, que je vous demanderai de répartir entre les associés.

Le reliquat actif du compte de liquidation de la Société ne s'élevant, après réalisation partielle de l'actif et paiement de tous les créanciers sociaux, qu'à **deux cent quatre-vingt-quinze euros et cinquante centimes (295,50 €)**, est inférieur de **quatre mille sept cent quatre euros et cinquante centimes (4 704,50 €)** au montant non amorti du capital et ne permet pas le remboursement intégral du montant nominal des parts sociales ; en conséquence, chaque associé ne recevrait qu'une somme correspondant proportionnellement à la différence entre cette somme et le montant nominal des parts sociales, soit la somme de **0,0591 euros** par part sociale.

Je vous propose de répartir le reliquat actif du compte de liquidation entre les associés, à raison d'une somme de 0,0591 euros par part sociale possédée par chacun d'eux et de conférer tous pouvoirs au liquidateur à l'effet de procéder à ce remboursement partiel et définitif.

Les documents, comptes et rapports vous ont été adressés dans les conditions et délais prévus par la loi, les règlements et nos statuts.

Je vous invite à adopter les résolutions proposées, à donner quitus de ma gestion et à constater la clôture de la liquidation de la Société.

Fait à GELLAINVILLE,
Le 28 janvier 2024.

Liquidateur

Pascal GOUHIER

A handwritten signature in black ink, consisting of stylized, overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.